

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2018 - 2019**

**Mention Droit Notarial**

Conseil de Gestion de l'Ecole de droit : avis favorable le 2018  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 2018

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### **Responsable pédagogique de la mention :**

Aurélia FAUTRE-ROBIN – [aurelia.fautre-robin@uca.fr](mailto:aurelia.fautre-robin@uca.fr)

### **Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques**

Aurélia FAUTRE-ROBIN – [aurelia.fautre-robin@uca.fr](mailto:aurelia.fautre-robin@uca.fr)

### **Contact en scolarité :**

Scolarité école de droit – [scola.droit@uca.fr](mailto:scola.droit@uca.fr)

### **Assiduité aux enseignements (le cas échéant)**

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

### **Stages**

Calendrier : dès la fin des enseignements du S4 au 30 septembre

Durée : Organisation des stages

Parcours	Année	Régime	Durée minimale	Période	Evaluation
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1	Rapport de stage + Soutenance

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

En deuxième session, le rattrapage des épreuves « rapport de stage », « Mémoire », « Soutenance », se fait sous la forme de la soumission d'un rapport de stage modifié ou d'un mémoire modifié et/ou d'une nouvelle soutenance.

## Evaluation des connaissances

### Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

### Accès à la salle d'examen

Voir « Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances »

### Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2<sup>ème</sup> session : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

### Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1<sup>ère</sup> session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1<sup>ère</sup> session malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2<sup>ème</sup> session l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2<sup>ème</sup> session les EC qu'il a validés.

## Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

## Modalités de compensation (pour les masters exclusivement)

Compensation intégrale

## Maquettes de la formation :

# Master Droit notarial

Semestre 1	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 <sup>ère</sup> session					RSE			2 <sup>ème</sup> session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>UE 1A : Droit Civil 1</b>	9												
EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : TD Régimes matrimoniaux		1,5	CC		2	E/O		1	M		1	M	
EC 3 : Régime général des obligations		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<b>UE 1B : Environnement international</b>	9												
EC 1 : Droit international privé		2,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union Européenne		2	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
<b>UE 1C : Fiscalité et comptabilité</b>	6												
EC 1 : Fiscalité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
EC 2 : Comptabilité générale		1,5	ET		1	E	3h	1	E	3h	1	E	1h
<b>UE 1D : Droits et propriétés</b>	6												
EC 1 : Droit des biens-Propriétés collectives		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit de la construction		1,5	ET		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h

# Master Droit notarial

Semestre 2	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 <sup>ère</sup> session					RSE			2 <sup>ème</sup> session		
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>UE 2A : Droit civil 2</b> EC 1 : Droit des successions EC 2 : Droit des libéralités EC 3 : TD Droit des successions et droit des libéralités	12	4,5 1,5	ET CC		1 2	E* E/O	3h	1 1	E* M	3h	1 1	E* M	1h
<b>UE 2B : Affaires et procédures</b> EC 1 : Droit des entreprises en difficulté EC 2 : TD Droit des entreprises en difficulté EC 3 : Modes alternatifs de règlement des litiges	9	1,5 1,5 1,5	ET CC ET		1 2 1	E E/O E	3h 1h	1 1 1	E M E	3h 1h	1 1 1	E M E	1h 1h
<b>UE 2C : Droit rural et propriété</b> EC 1 : Droit rural Matière au choix (1 parmi 2) EC 2 : Propriété intellectuelle EC 3 : Droit de l'environnement	6	1,5 1,5 1,5	ET ET ET		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
<b>UE 2D : Compléments de formation</b> EC 1 : Anglais EC 2 : Orientation professionnelle	3	1,5	CC		2	E/O		1	M		1	O	

\* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

# Master Droit notarial

## Semestre 3

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 <sup>ère</sup> session					RSE			2 <sup>ème</sup> session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
<b>UE 3A : Droit notarial des personnes et de la famille</b> EC 1 : Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes EC 2 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux EC 3 : Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	12	4	ET		1	E*	3h	1	E*	3h	Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)	
<b>UE 3B : Droit notarial des contrats et du crédit</b> EC 1 : Droit approfondi des contrats appliqué au notariat EC 2 : Droit du crédit	6	3	ET		1	E*	3h	1	E*	3h		
<b>UE 3C : Droit notarial commercial et des sociétés</b> EC 1 : Droit approfondi des sociétés EC 2 : Opérations sur les fonds EC 3 : Opérations sur les fonds – approche pratique EC 4 : Baux commerciaux et professionnels EC 5 : Baux commerciaux et professionnels – approche pratique	6											
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
		1,5	CC		2	E/O		1	M			
		1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
		1,5	CC		2	E/O		1	M			
<b>UE 3D : Droit des biens</b> EC 1 : Droit approfondi des biens	3	1	ET		1	E	1h	1	E	1h		
<b>UE 3E : Anglais</b> EC 1 : Anglais	3	1	CC		2	E/O		1	O			

Remarque : \* Epreuve portant sur l'une et/ou l'ensemble des matières

# Master Droit notarial

SEMESTRE 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances									
			1 <sup>ère</sup> session					RSE			2 <sup>ème</sup> session	
			Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
<b>UE 4A : Droit notarial immobilier</b> EC 1 : Droit et pratique de l'urbanisme EC 2 : Droit et pratique de l'urbanisme – approche pratique EC 3 : Droit de la copropriété EC 4 : Droit de la copropriété – approche pratique EC 5 : Droit rural approfondi	15	7,5	ET				A			A		Oral transversal portant sur les matières non validées, après préparation du sujet en 24h (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
						A			A			
						A			A			
						A			A			
						A			A			
<b>UE 4B : Fiscalité notariale</b> EC 1 : Fiscalité du revenu et du patrimoine EC 2 : Fiscalité immobilière, fiscalité des successions et des libéralités							A			A		
							A			A		
<b>UE 4C : Droit international privé notarial</b> EC 1 : Droit international de la famille (mariage, régimes matrimoniaux, filiation) EC 2 : Droit international des successions							A			A		
							A			A		
<b>UE 4D : Déontologie professionnelle</b> EC 1 : Déontologie professionnelle							A			A		
<b>UE 4E : Droit notarial professionnel</b>	3											

## Master Droit notarial

EC 1 : Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat EC 2 : Techniques de communication écrite et orale		1,5	CC		2	E/O		1	M		
<b>UE 4F : Stage et rapport de stage</b>	12	6	ET			A					

A : Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales